

Rapport annuel de statistiques des  
**Services de garderie**  
2010-2011

Année se terminant  
le 31 mars 2011

## Table des Matières

SERVICES À LA PETITE ENFANCE .....	1
PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK .....	2
Installations et espaces réglementés .....	2
Changement annuel aux installations et espaces réglementés .....	3
Espaces et catégories d'âge .....	4
Changement annuel des espaces et catégories d'âge .....	5
Types d'installations .....	6
Changement annuel aux types d'installations .....	7
Ouvertures et fermetures d'installations.....	7
Structure .....	8
Langue de service .....	9
Coût moyen des services de garderie .....	9
Changement annuel au coût moyen des services de garderie .....	11
SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ .....	13
Taux d'améliorations salariales.....	13
Profil du personnel.....	14
Profil de la formation reconnue .....	15
PROGRAMME D'ASSISTANCE AU SERVICE DE GARDERIE .....	16
Tarifs quotidiens maximaux .....	16
Degré d'utilisation.....	16
INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET LA SURVEILLANCE .....	17
DÉFINITIONS .....	19

---

## SERVICES À LA PETITE ENFANCE

La Direction des services à la petite enfance assume les fonctions d'élaboration, de conception et de surveillance de tous les programmes et services du ministère destinés à la petite enfance ou offerts en milieu scolaire.

Nous sommes heureux de vous présenter le premier Rapport annuel de statistiques des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour l'année 2010-2011. Les renseignements contenus dans ce rapport donneront au lecteur un aperçu des services de garderie offerts au Nouveau-Brunswick.

Ce rapport dresse le profil des services de garderie du Nouveau-Brunswick pour l'année 2010-2011 et, dans certains cas, présente les données d'années financières précédentes afin que le lecteur puisse en suivre l'évolution. Il donne un compte rendu des programmes destinés à appuyer les installations de garderie ainsi que les familles et les enfants qui se prévalent des services de garderie au Nouveau-Brunswick. Enfin, le rapport fait un survol des investissements faits par le ministère du Développement social dans les services de garderie durant la période visée.

Le Programme des services de garderie a pour mission de représenter l'intérêt public en matière de sécurité et de développement sain des enfants âgés de 0 à 12 ans qui sont dans une situation de garde non parentale principalement lorsque leurs parents travaillent, étudient ou suivent une formation. Les services de garderie sont réglementés par la Partie II de la *Loi sur les services à la famille*, Règlement 83-85, et les Normes visant les responsables d'installations de garderie.

Au mois d'octobre 2010, le gouvernement a annoncé qu'à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011, les services à la petite enfance passeraient du ministère du Développement social au ministère de l'Éducation, qui deviendrait alors le ministère de l'Éducation et du Développement et de la petite enfance.

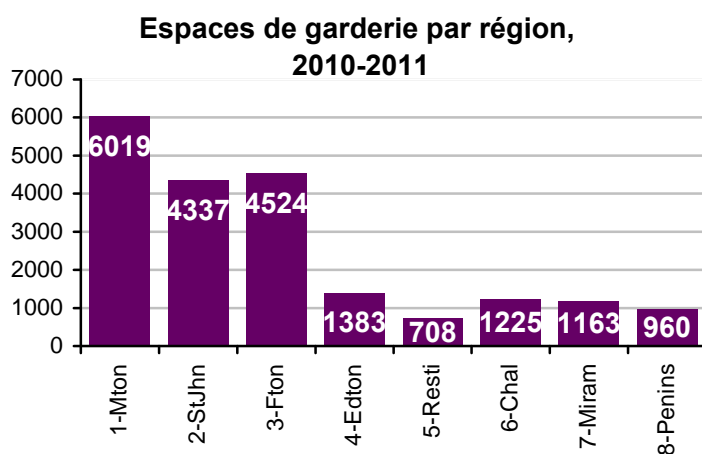
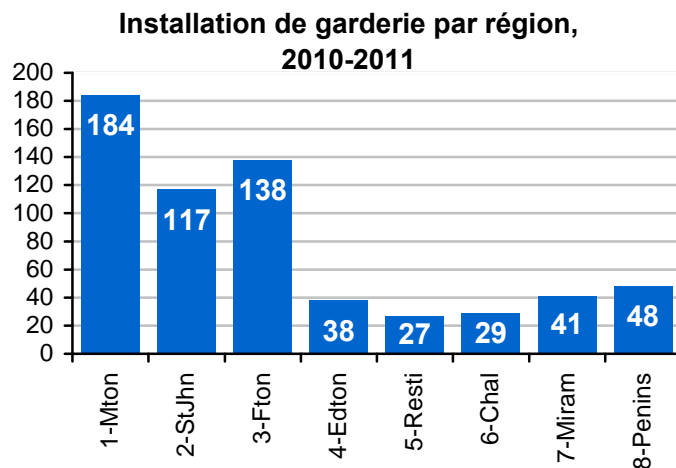
## PROFIL DES SERVICES DE GARDERIE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Les renseignements contenus dans le présent rapport sont basés sur les données de l'année se terminant le **31 mars 2011**. Dans certains cas, la tendance est illustrée à l'aide des données des cinq dernières années.

### Installations et espaces réglementés

#### Le 31 mars 2011

- **622** installations de garderie réglementées
- **20,319** espaces



## Changement annuel aux installations et espaces réglementés

### Le 31 mars 2011

- 622 installations
- 20 319 espaces

### Le 31 mars 2010

- 578 installations
- 18 785 espaces

### Le 31 mars 2009

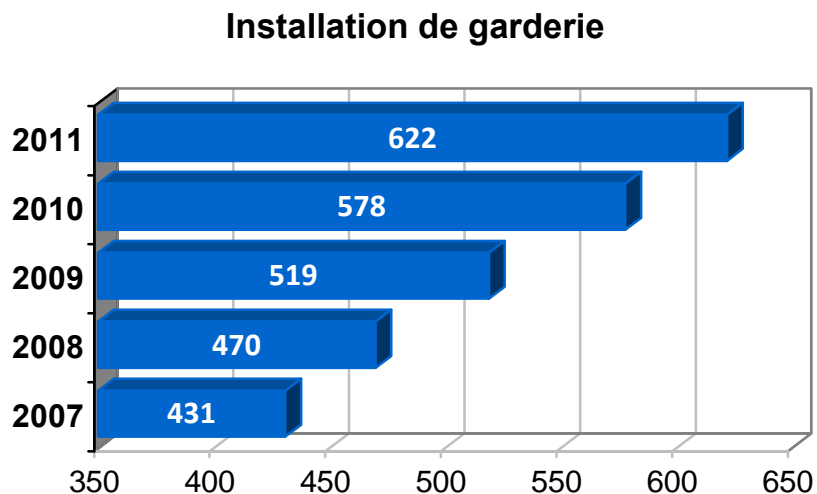
- 519 installations
- 17 014 espaces

### Le 31 mars 2008

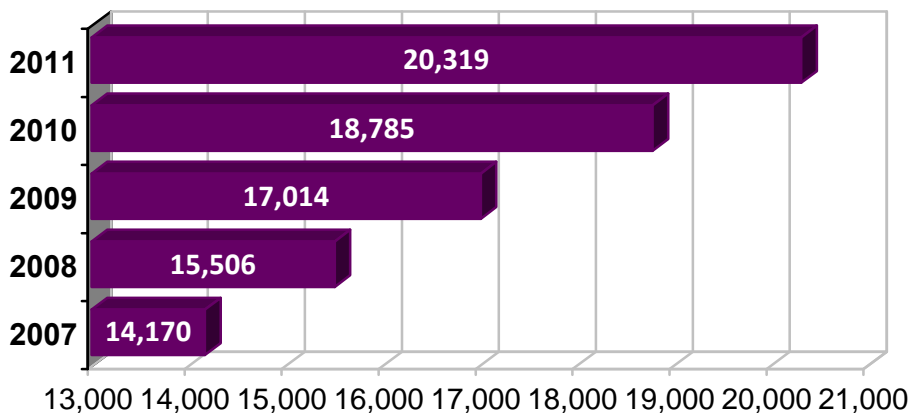
- 470 installations
- 15 506 espaces

### Le 31 mars 2007

- 431 installations
- 14 170 espaces



### Espaces de garderie



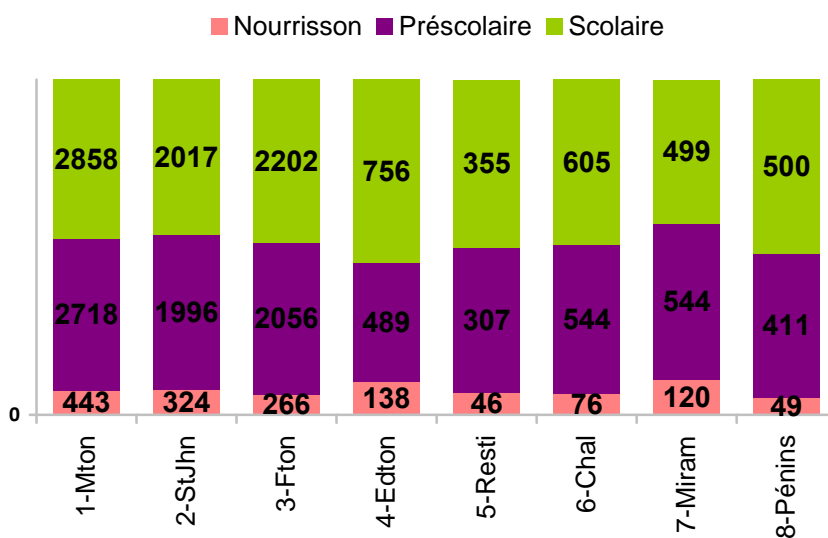
De 2007 à 2011, le nombre d'espaces agréées en garderie a augmenté de 6149.

## Espaces et catégories d'âge

Le 31 mars 2011

- 20 319 espaces au total
- 1462 espaces pour nourrissons
- 9065 espaces pour enfants d'âge préscolaire
- 9792 espaces pour enfants d'âge scolaire

Espaces de garderie par catégorie d'âge et région 2010-2011



\* Les foyers-garderies de type communautaire sont compris dans le tableau.

## Changement annuel des espaces et catégories d'âge

### Le 31 mars 2011

- 20 319 espaces au total
- 1462 espaces pour nourrissons
- 9065 espaces pour enfants d'âge préscolaire
- 9792 espaces pour enfants d'âge scolaire

### Le 31 mars 2010

- 18 785 espaces au total
- 1371 espaces pour nourrissons
- 8283 espaces pour enfants d'âge préscolaire
- 9131 espaces pour enfants d'âge scolaire

### Le 31 mars 2009

- 17 014 espaces au total
- 1152 espaces pour nourrissons
- 7 764 espaces pour enfants d'âge préscolaire
- 8 098 espaces pour enfants d'âge scolaire

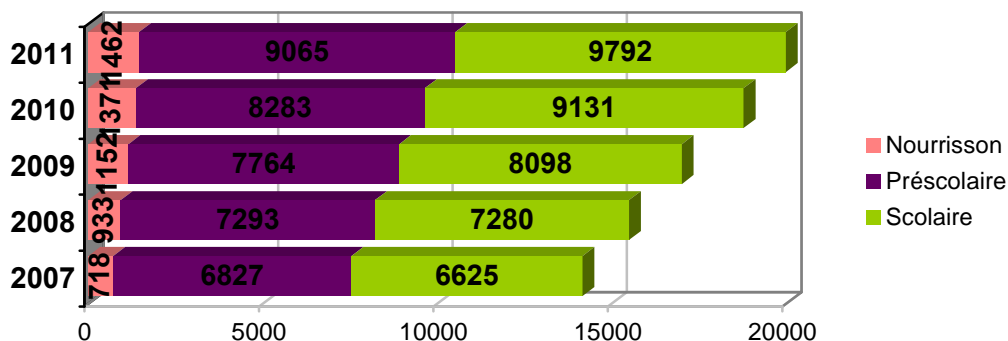
### Le 31 mars 2008

- 15 506 espaces au total
- 933 espaces pour nourrissons
- 7 293 espaces pour enfants d'âge préscolaire
- 7 280 espaces pour enfants d'âge scolaire

### Le 31 mars 2007

- 14 170 espaces au total
- 718 espaces pour nourrissons
- 6 827 espaces pour enfants d'âge préscolaire
- 6 625 espaces pour enfants d'âge scolaire

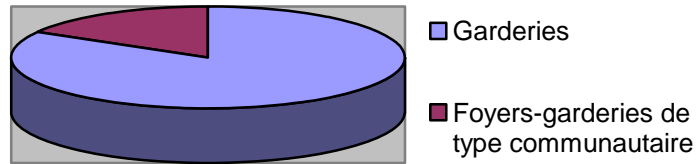
Espaces de garderie au Nouveau-Brunswick par catégorie d'âge, 2007-2011



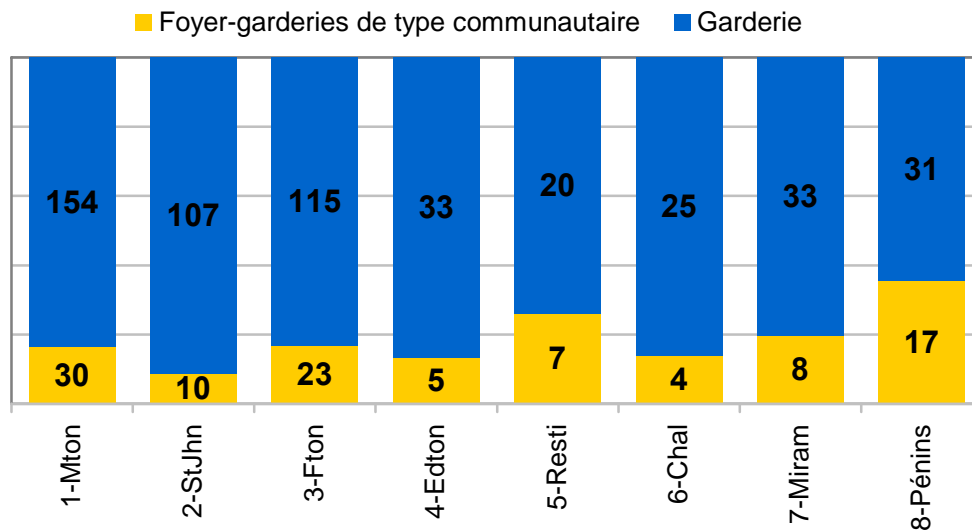
## Types d'installations

Le 31 mars 2011

- 518 garderies
- 104 foyers-garderies de type communautaire



Installation de garderie par type et région  
2010-2011



## Changement annuel aux types d'installations

### Le 31 mars 2011

- 518 garderies
- 104 foyers-garderies de type communautaire
- 622 installations au total

### Le 31 mars 2010

- 491 garderies
- 87 foyers-garderies de type communautaire
- 578 installations au total

### Le 31 mars 2009

- 448 garderies
- 71 foyers-garderies de type communautaire
- 519 installations au total

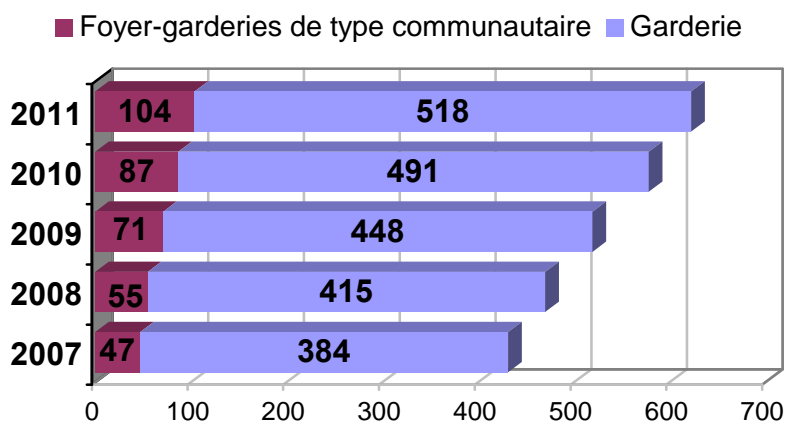
### Le 31 mars 2008

- 415 garderies
- 55 foyers-garderies de type communautaire
- 470 installations au total

### Le 31 mars 2007

- 384 garderies
- 47 foyers-garderies de type communautaire
- 431 installations au total

Installations de garderie par type  
2007-2011



## Ouvertures et fermetures d'installations

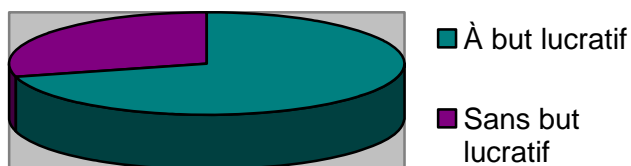
- **85 ouvertures** d'installations → 1972 espaces: 118 nourrissons, 631 préscolaires, 1223 scolaires
- **41 fermetures** d'installations → 1151 espaces: 37 nourrissons, 486 préscolaires, 628 scolaires

\* Comprend les nouvelles installations et des fermetures entre le 1er avril 2010 et mars 31, 2011 et ne comprend pas les installations existantes qui ont augmenté ou diminué espaces au cours de l'année.

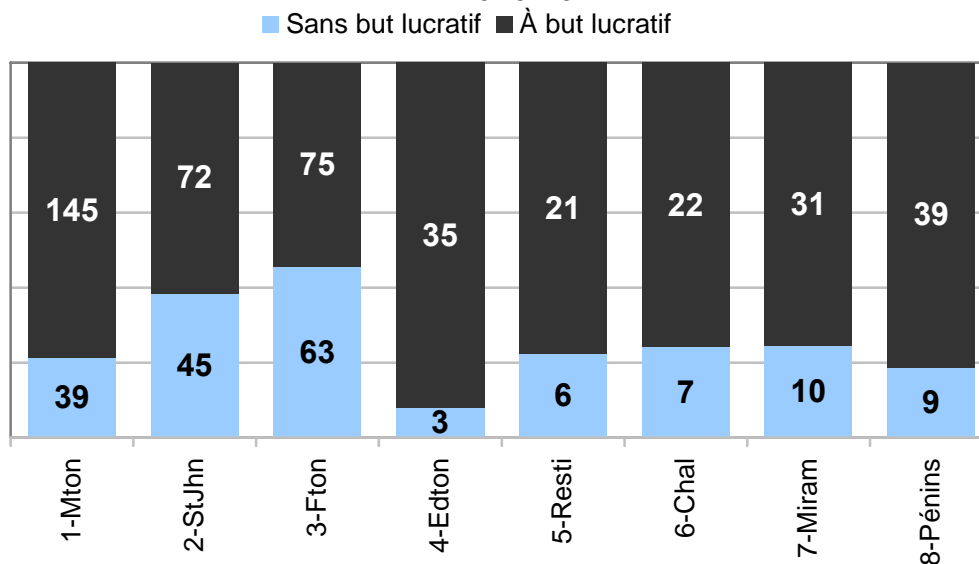
## Structure

Le 31 mars 2011

- **29 % (182 sur 622)** des installations de garderie sont des organismes sans but lucratif.
- **71 % (440 sur 622)** des installations de garderie sont des entreprises privées à but lucratif.



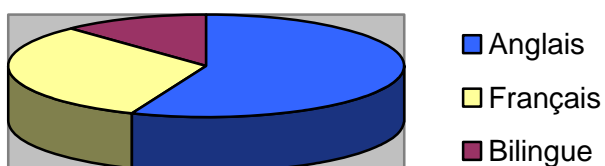
**Installations de garderie par structure et région, 2010-2011**



## Langue de service

Le 31 mars 2011

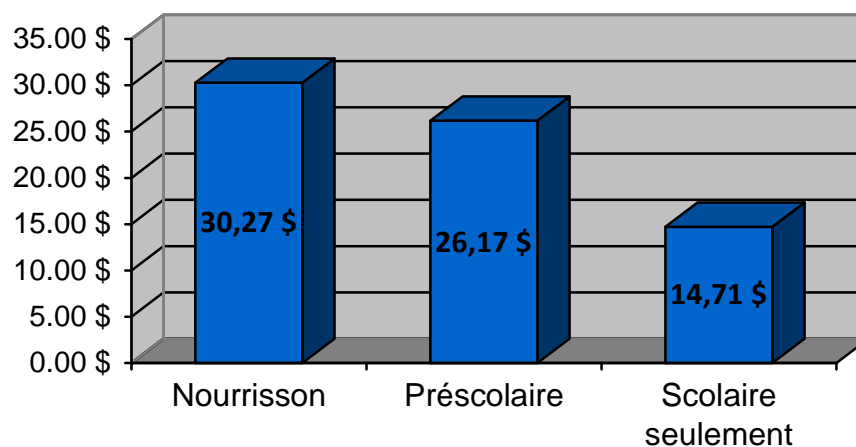
- Environ **56 %** des installations de garderie (**349 sur 622**) fournissent des services en anglais.
- Environ **32 %** des installations de garderie (**199 sur 622**) fournissent des services en français.
- Environ **12 %** des installations de garderie (**74 sur 622**) fournissent des services bilingues.



## Coût moyen des services de garderie

Moyenne des frais de garderie quotidiens provinciaux, 2011

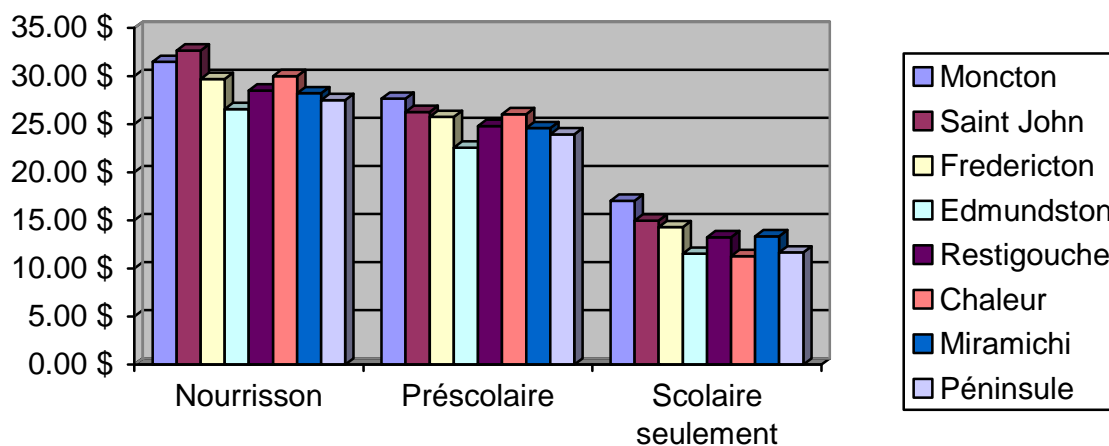
Nourrisson (de 0 à ,24 mois)	Préscolaire	Scolaire seulement
30,27\$	26,17 \$	14,71 \$



**Frais de garderie par région 2011**

Région	Nourrisson (de 0 à 24 mois)	Préscolaire	Scolaire seulement
Moncton	31,47\$	27,64\$	17,03\$
Saint John	32,66\$	26,27\$	14,97\$
Fredericton	29,69\$	25,74\$	14,28\$
Edmundston	26,56\$	22,56\$	11,52\$
Restigouche	28,50\$	24,80\$	13,24\$
Chaleur	30,00\$	26,03\$	11,27\$
Miramichi	28,22\$	24,58\$	13,33\$
Péninsule	27,50\$	23,93\$	11,66\$

**Frais de garderie par région 2011**



\* Les frais de garderie moyens sont estimés en fonction des demandes de soutien financier à l'amélioration de la qualité présentées chaque année. Ils ne comprennent pas les données des installations qui ne participent pas à ce programme.

## Changement annuel au coût moyen des services de garderie

### Semaine du 28 février au 4 mars 2011

*Frais quotidiens estimatifs pour services de garderie à temps plein*

- Nourrisson (de 0 à 24 mois) **30,27 \$**
- Préscolaire **26,17 \$**
- Scolaire seulement **14,71 \$**

### Semaine du 8 mars au 12 mars 2010

*Frais quotidiens estimatifs pour services de garderie à temps plein*

- Nourrisson (de 0 à 24 mois) **29,03 \$**
- Préscolaire **24,62 \$**
- Scolaire seulement **14,28 \$**

### Semaine du 6 au 10 avril 2009

*Frais quotidiens estimatifs pour services de garderie à temps plein*

- Nourrisson (de 0 à 24 mois) **28,17 \$**
- Préscolaire **23,90 \$**
- Scolaire seulement **13,72 \$**

### Semaine du 10 au 14 mars 2008

*Frais quotidiens estimatifs pour services de garderie à temps plein*

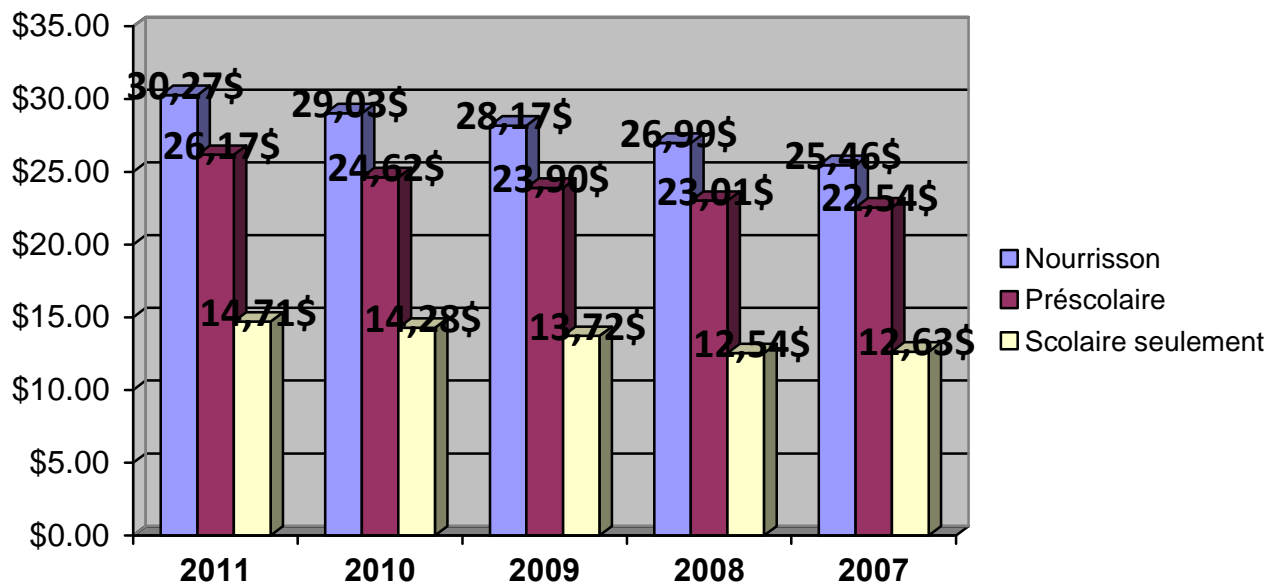
- Nourrisson (de 0 à 24 mois) **26,99 \$**
- Préscolaire **23,01 \$**
- Scolaire seulement **12,54 \$**

### Semaine du 16 au 20 avril 2007

*Frais quotidiens estimatifs pour services de garderie à temps plein*

- Nourrisson (de 0 à 24 mois) **25,46 \$**
- Préscolaire **22,54 \$**
- Scolaire seulement **12,63 \$**

Coût moyen des services de garderie, 2007-2011



\* Les frais quotidiens estimatifs pour les services de garderie à temps plein sont établis en fonction des demandes de soutien financier à l'amélioration de la qualité qui ont été reçues. Ils ne comprennent pas les données des installations qui ne participent pas à ce programme.

## SOUTIEN FINANCIER À L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ

Le Programme de soutien financier à l'amélioration de la qualité a pour objet d'offrir un soutien financier aux garderies agréées afin d'accroître la disponibilité et la qualité des services de garderie et d'améliorer les conditions de travail du personnel œuvrant directement auprès des enfants. Grâce à ce programme, il est possible d'obtenir des fonds pour augmenter le salaire des membres du personnel qui s'occupent des enfants, offrir des possibilités de perfectionnement professionnel à tous les employés des installations de garderie et acheter l'équipement et le matériel destinés à l'usage des enfants. Une proportion de **95 %** des installations agréées obtient des fonds du programme SFAQ de 2010-2011.

### Taux d'amélioration salariale

Le ministère du Développement social a établi les taux d'amélioration salariale à :

- **4,50 \$ l'heure** pour les employés admissibles titulaires d'un certificat reconnu en éducation de la petite enfance;
- **2,75 \$ l'heure** pour les employés admissibles qui ne sont pas titulaires d'un certificat reconnu en éducation de la petite enfance.

## Profil du personnel

Quelque **3 125** personnes sont employées dans les installations de garderie agréées de la province (**le 31 mars 2011**):

- **1272 sont formées et 1 853 sont sans formation.**

**Salaire horaire** moyen dans la province\* :

- Employés admissibles **formés**
  - **Tous les employés admissibles – 15,59 \$**
  - Administrateur – 18,77 \$
  - Administrateur membre du personnel d'encadrement – 17,16 \$
  - Membre du personnel d'encadrement – 14,67 \$
  - Membre du personnel de relève – 14,22 \$
- Employés admissibles **sans formation**
  - **Tous les employés admissibles – 12,59 \$**
  - Administrateur – 16,34 \$
  - Administrateur membre du personnel d'encadrement – 14,43 \$
  - Membre du personnel d'encadrement – 12,46 \$
  - Membre du personnel de relève – 12,21 \$

\* Les sommes comprennent les améliorations salariales du SFAQ de l'ordre de 2,75 \$ l'heure pour les employés sans formation et de 4,50 \$ l'heure pour les employés formés.

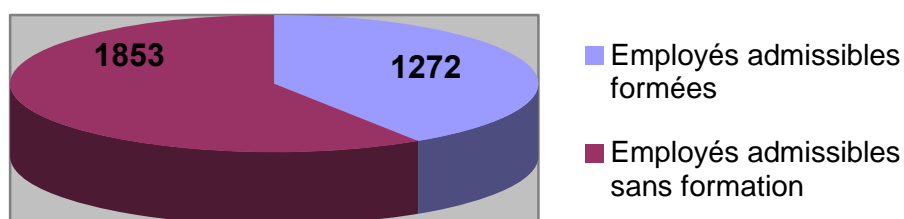
Le salaire horaire moyen est calculé à partir des rapports trimestriels sur les heures et des formulaires d'employé admissible du SFAQ. Il ne comprend pas les données des installations qui ne participent pas au programme de SFAQ.

Un membre du personnel peut être à l'emploi d'une installation titulaire de plus d'un permis (p. ex., préscolaire et après la classe) et pourrait donc représenter deux postes ou deux membres du personnel.

## Profil de la formation reconnue

Parmi les quelque **3 125** éducatrices qui travaillent dans des installations de garderie agréées\* :

- environ **1272** bénéficient du taux salarial horaire de 4,50 \$ pour « formation reconnue » (leur formation comprend un certificat en éducation de la petite enfance ou un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline) (**40 %**)
- environ **208** sont titulaires d'un diplôme universitaire dans n'importe quelle discipline (**7%**)
- environ **1064** sont titulaires d'un B.Ed., d'un diplôme reconnu en éducation de la petite enfance ou d'un diplôme universitaire en études de l'enfant (**34 %**)
- de ces **1064**, environ **945** sont titulaires d'un certificat reconnu en éducation de la petite enfance (**30 %**)



\*Le profil de formation est estimé à partir des participants du SFAQ et ne comprend pas les données des installations qui ne participent pas au programme de SFAQ.

## **PROGRAMME D'ASSISTANCE AU SERVICE DE GARDERIE**

Le Programme d'assistance au service de garderie est conçu pour aider les familles néo-brunswickoises à obtenir les meilleurs services de garderie possible pour leurs enfants. Il offre aux parents ou aux tuteurs une aide financière pour leur permettre d'accéder aux services d'une installation de garderie agréée. Si les parents ou les tuteurs n'ont pas accès à un tel service parce qu'ils travaillent en soirée, durant la nuit ou les fins de semaine ou parce qu'il n'existe pas de tel service près de chez eux, ils peuvent recourir au Service alternatif de garde d'enfants pour obtenir des services de garderie privés.

### **Tarifs quotidiens maximaux**

- Nourrisson – **24,50 \$ par jour**
- Préscolaire – **22,50 \$ par jour**
- Âge scolaire – **12,00 \$ par jour**

### **Degré d'utilisation**

- En 2010-2011, **5863 enfants** inscrits à des installations de garderie agréées ont bénéficié du Programme d'assistance au service de garderie.

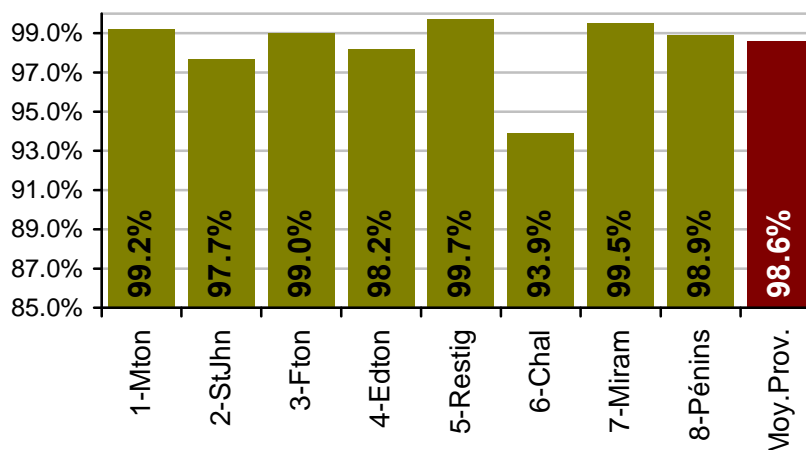
## INDICATEURS DE RENDEMENT PAR LA DÉLIVRANCE DE PERMIS ET LA SURVEILLANCE

Au Nouveau-Brunswick, il est nécessaire d'avoir un certificat d'agrément pour exploiter une installation de garderie. Ce certificat est délivré pour une période de 12 mois, mais dans certaines situations précises, il est possible d'obtenir un certificat d'agrément temporaire pour un maximum de 6 mois.

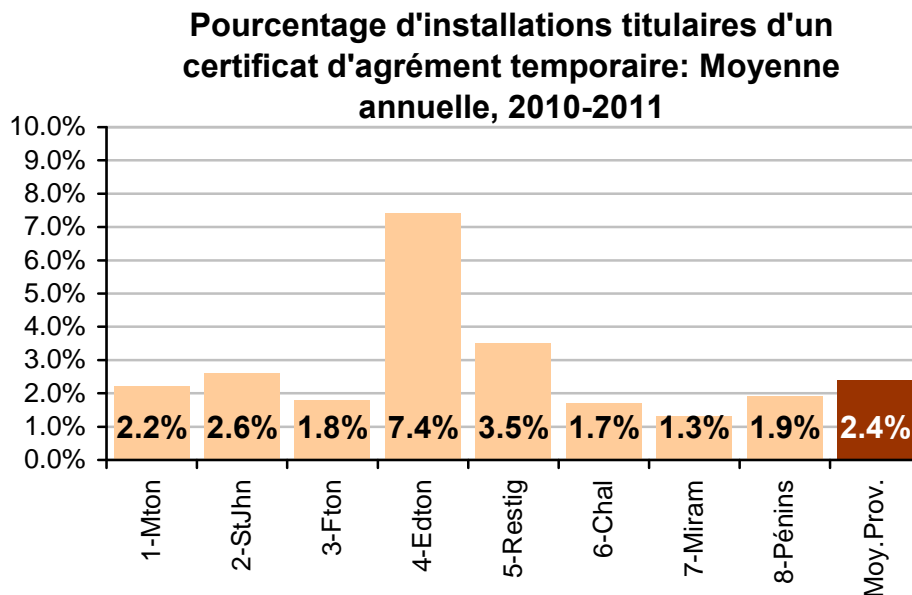
Les coordonnateurs des Services à la petite enfance qui travaillent dans les bureaux régionaux du ministère assurent l'agrément et la surveillance des installations de garderie, donnent suite aux plaintes du Développement social et offrent un soutien en matière de programmation. Le processus d'agrément et de renouvellement permet d'assurer le respect des normes minimales en matière de santé, de sécurité et de bien-être des jeunes enfants en situation de garde non parentale.

Le tableau ci-dessous indique le pourcentage moyen annuel des installations qui ont un certificat d'agrément valide, par région. Une installation qui possède ce type de certificat a été inspectée et se conformait au Règlement sur les services de garderie (83-85) avant la date d'expiration du certificat actuel.

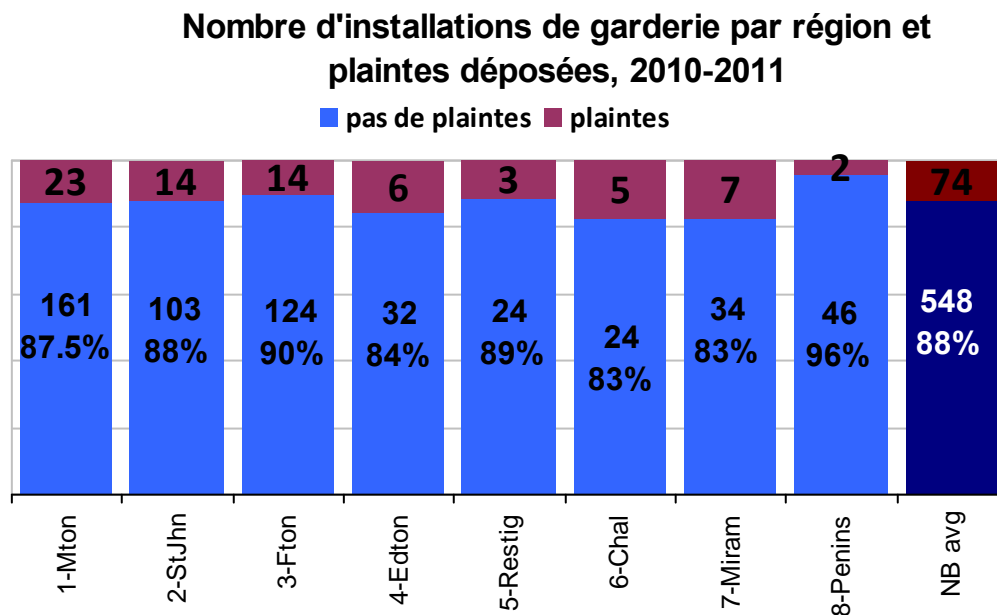
**Pourcentage d'installations avec un certificat d'agrément valide: Moyenne annuelle, 2010-2011**



Le tableau suivant indique le pourcentage moyen annuel des installations qui ont un certificat d'agrément temporaire. Une installation qui possède ce type de certificat doit corriger certains éléments de non-conformité dans un délai précis. Lorsque l'installation devient conforme, un certificat d'agrément est délivré pour les mois restants de la période de 12 mois.



Le tableau suivant représente le numéro de plaintes déposées au cours de l'année financière 2010-2011.



\*\* Les tableaux précédents, à la page 16 et 17, pour la région 1 et la région 7, sont basés sur la distribution des dossiers par région au lieu du local physique des installations de garderie.

## DÉFINITIONS

**Administrateur** désigne toute personne nommée par un responsable pour diriger sur place les activités quotidiennes d'une installation de garderie. Cette personne peut également être propriétaire de l'installation et porter le titre de responsable, de directeur ou de gestionnaire.

**Administrateur membre du personnel d'encadrement** désigne une personne qui est **administratrice** de l'installation et qui consacre soixante-quinze pour cent ou plus de son temps dans une installation de garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants. **Un responsable d'un foyer-garderie de type communautaire serait considéré comme un administrateur membre du personnel d'encadrement.**

**Agréée** signifie que l'installation de garderie a reçu du ministère du Développement social un certificat autorisant son exploitation.

**Catégories d'âge** : les services de garderie sont répartis en trois types de programmes destinés à des groupes d'enfants différents :

- nourrisson – enfant âgé de moins de deux ans;
- enfant d'âge préscolaire – enfant de deux ans et plus qui n'est pas encore inscrit à la maternelle;
- enfant d'âge scolaire – enfant inscrit à l'école.

**Employé** désigne une personne qui effectue un travail pour un employeur ou lui offre des services en échange d'un salaire.

**Employés admissibles** désigne les membres du personnel d'encadrement, les administrateurs membres du personnel d'encadrement, les administrateurs sur place et le personnel de relève.

**Formation reconnue en éducation de la petite enfance** désigne l'achèvement d'une formation en éducation de la petite enfance offerte par un programme ou un établissement reconnu par le ministère du Développement social.

**Foyer-garderie de type communautaire** désigne un foyer où des services de garderie sont dispensés à un nombre maximal de six enfants âgés de 0 à 12 ans.

**Garderie** désigne une installation où des services de garderie sont dispensés à sept enfants ou plus de différents groupes d'âge (de 0 à 12 ans).

**Installation de garderie** désigne à la fois une garderie et un foyer-garderie de type communautaire.

**Membre du personnel d'encadrement** désigne : a) le responsable ou b) une personne employée dans une installation de garderie et qui consacre soixante-quinze pour cent ou plus de son temps dans une garderie à dispenser directement des services de garderie à des enfants. Il s'agit d'un poste permanent.

**Membre du personnel de relève** désigne une personne engagée à titre occasionnel et sur une base irrégulière pour remplir le poste permanent à temps plein ou à temps partiel d'un membre du personnel d'encadrement incapable de travailler pour une raison quelconque.

**Salaire** désigne l'argent versé à un employé pour un travail exécuté, habituellement calculé à un taux horaire, à un taux quotidien ou à la pièce.

**Service de garderie** désigne le soin et la surveillance d'un enfant pour une période de moins de vingt-quatre heures dans une installation de garderie.